

ENQUÊTE SUR LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS DANS LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES



JUILLET 2024

Périmètre de l'enquête

Du fait de la quantité de biodéchets qu'ils produisent et de leur importante concentration sur le territoire, les hébergements touristiques ont été la cible de cette enquête. Bien que s'agissant de producteurs importants et concernés pour certains par l'obligation de tri à la source des biodéchets depuis plusieurs années, très peu de données existent quant à l'effectivité du tri au sein de ces établissements. L'enquête a ainsi été réalisée auprès des hébergements touristiques présents sur le territoire d'action de FNE Occitanie-Méditerranée ; soit dans les départements du Gard, de la Lozère, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées Orientales.

Tous les types d'hébergements touristiques n'ont pas été pris en compte. En effet, l'objectif n'était pas de représenter de manière exhaustive tous les hébergements touristiques et leurs pratiques mais bien de pouvoir se faire une idée des pratiques en matière de gestion des biodéchets dans ce secteur d'activité.

Les types d'hébergements consultés au cours de l'enquête sont les suivants :

- Les hôtels
- Les campings
- Les résidences de tourisme ou villages vacances
- Les auberges de jeunesse ou centres sportifs

Matériels et méthodes

L'élaboration

o Un travail mené en étroite collaboration avec nos partenaires de l'ADEME, de l'ORDECO et du RCCO pour plus de précision et de complétude.

o Un questionnaire en ligne pratique, rapide et détaillé permettant de connaître les habitudes de tri et les solutions mises en place dans les différents établissements.

o Une liste de diffusion de plus de 1300 établissements pour toucher le plus grand nombre de professionnels.

o Une phase de pré-test entre le 8 et le 19 avril 2024 pour parfaire le questionnaire.

o Un questionnaire en ligne complété par des entretiens semi-directifs apportant plus de précisions sur la gestion des biodéchets dans les hébergements touristiques sondés.

Le recueil des données

o Les réponses au questionnaire en ligne ont été enregistrées entre le 24 avril 2024 et le 1er juillet 2024.

o Les entretiens semi-directifs ont été réalisés entre le 30 avril 2024 et le 3 juillet 2024.

o 115 hébergements touristiques ont répondu au questionnaire en ligne.

o 18 entretiens semi-directifs ont été réalisés (14 campings, 3 résidences de vacances et 1 hôtel).



LE PROFIL DES RÉPONDANTS

LA NATURE DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES SONDÉS

64%

de campings

23%

d'hôtels

11%

de villages ou
résidences vacances

1%

d'auberges de jeunesse
ou centres sportif

➔ Attention ! Cette enquête n'est pas représentative de la population d'étude

LOCALISATION DES RÉPONDANTS

🌟 LOCALISATION EN MILIEU RURAL

78% d'établissements situés en milieu rural

🌟 LOCALISATION SUR LE LITTORAL

27% d'établissements situés sur le littoral

🌟 LOCALISATION EN MONTAGNE

36% d'établissements situés en montagne

LES RÉSULTATS



76%

des répondants ont mis en place le tri à la source des biodéchets

avec **80%** de gestion sur site (dont 92% de compostage)

➔ *Les biodéchets alimentaires sont les biodéchets les plus produits par les établissements devant les déchets verts et les huiles alimentaires*

LES FACTEURS FAVORISANT

Certains facteurs comme le type de commune (rurale ou urbaine), le milieu (montagnard ou littoral), l'écolabellisation ou encore la capacité d'accueil des établissements ont été examinés afin de déterminer leur possible corrélation avec la mise en place du tri à la source des biodéchets au sein des hébergements touristiques.

LE TYPE DE MILIEU

81% des hébergements implantés en **milieu rural** ont mis en place le tri des biodéchets contre 55% pour les hébergements en milieu urbain

L'ÉCOLABELLISATION

95% des **hébergements écolabellisés** ont mis en place le tri des biodéchets contre 70% pour les hébergements non écolabellisés

Facteurs significativement favorisant sur la mise en place du tri à la source des biodéchets sur l'échantillon considéré

LES RÉSULTATS

40% des établissements faisant le tri des biodéchets ont mis en place d'autres initiatives

- Affichage sur l'utilité des biodéchets
- Formation du personnel sur le tri des déchets
- Information/sensibilisation des clients
- Tri des bouchons, conserves, papiers, verre, ampoules, piles
- Mise en place de poulailler et pratique de la permaculture
- Don des restes alimentaires à une ferme voisine
- Don des restes alimentaires au parc animalier
- Mise en place de bacs pour la récupération de pain et de déchets alimentaires à destination des poules des employés
- Achat d'un broyeur pour les végétaux et réutilisation pour matière sèche et paillage

LA SENSIBILISATION

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- DE 45% des hébergements sondés sensibilisent leur clientèle au gaspillage alimentaire

LE TRI SÉLECTIF

+ DE 81% des hébergements sondés sensibilisent clientèle et personnel au tri sélectif

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

+ DE 77% des hébergements sondés sensibilisent clientèle et personnel à la réduction des déchets

LES PRATIQUES

- 1** La plupart des établissements **n'a pas été accompagnée** par une structure externe pour la mise en place du tri à la source des biodéchets (d'autant plus lorsqu'il s'agit du compostage).
- 2** La majorité des établissements interrogés utilisant le compostage ne sont globalement pas ou **très peu formés** à ces pratiques.
- 3** Le compost produit est généralement **utilisé sur place** pour les plantations, espaces verts ou encore potagers.



LES FREINS

- 1** Le **coût** parfois élevé des installations pour le tri à la source des biodéchets peut être un frein pour de nombreux établissements.
- 2** Les établissements doivent parfois **tester plusieurs solutions** avant de trouver celle la plus adaptée à leurs besoins et compatible avec les pratiques de tri de leur clientèle.
- 3** Le **manque d'accompagnement extérieur** (communauté de commune, métropole) peut également être un frein à la mise en place du tri à la source des biodéchets.





CAMPING LA CASCADE (200 PERS.), 48150 MEYRUEIS

Le camping La Cascade est un camping écoresponsable labellisé (Clé Verte, Via Natura et Camping Qualité) ayant mis en place le tri à la source des biodéchets depuis plus de 15 ans. Aujourd'hui 5 composteurs sont installés au sein du camping pour répondre aux besoins de la clientèle. Côté restauration, la réservation est obligatoire pour minimiser les pertes en cuisine. Les restes alimentaires sont envoyés au compost ou bien donnés aux poules. Les huiles alimentaires sont, elles, apportées en déchetterie. Les logements locatifs bénéficient de 4 poubelles de tri sélectif ainsi que d'un bioseau. Les emplacements libres, eux, ne disposent pas de bioseaux. Les vacanciers peuvent facilement trier leurs biodéchets et les apporter au compost. Le pain récolté - qui ne va pas au compost - est redistribué aux voisins ayant des chevaux.

Les responsables du camping s'occupent eux-mêmes du compost (ajout de matière sèche, retournement). Le camping est fermé l'hiver ce qui permet une bonne maturation. Le compost produit est utilisé pour la serre, le jardin partagé et pour les plantations du camping. Les gérants ont également produit un affichage concernant le compostage et des actions de sensibilisation sont menées par la communauté de commune au sein du camping.

"Les clients jouent le jeu", Responsable du camping La Cascade



VILLAGE VACANCES CHALET MA NÉOU (160 PERS.), 66210, LES ANGLÉS

Le village vacances Chalet Ma Néou a mis en place le tri à la source des biodéchets depuis 2 ans et dispose d'un composteur. Des bioseaux sont distribués aux locataires à leur arrivée. Le tri à la source des biodéchets a également lieu dans la restauration collective de l'établissement. Les restes alimentaires qui ne vont pas au compost sont donnés au parc animalier voisin et les déchets verts sont mis au compost.

La gestion du compost (ajout de matière sèche, retournement), se fait par les responsables eux-mêmes. La matière sèche ajoutée provient directement des espaces verts et le compost produit est utilisé sur le terrain.

CAMPING LA CLAPE ET LA TAMARISSIÈRE (2000 PERS.) , 34300 AGDE

Les campings La Tamarissière et La Clape font partie d'un même groupe et sont tous les deux localisés sur la commune d'Agde. Le camping La Tamarissière (labellisé Clé Verte) dispose depuis 2022 d'un composteur 1000L. La volonté d'une gestion *in situ* des biodéchets a été émise dès mars 2021, ce qui a conduit à la mise en place d'un composteur électromécanique (avec retournement automatisé). Les employés chargés du suivi n'étaient cependant pas bien formés et le composteur ne fonctionnait pas correctement. Suite à cela, un nouveau composteur (non électromécanique) a été installé et une formation par un maître et un guide composteur a été réalisée. La signalétique pour les zones de tri des déchets a également été revue.

Dans ce camping, chaque emplacement bénéficie d'un bioseau de 3L avec un sac de tri pour les autres déchets ainsi que d'un guide de recyclage. Les locataires sont invités à déposer leurs biodéchets dans des bacs transparents devant les composteurs afin qu'un tri soit effectué avant l'apport au bac de compostage.

Le camping de la Clape (labellisé Clé Verte et Site vitrine RCCO) bénéficie, lui, d'un composteur de 800 L depuis mars 2024. Le restaurant du camping est en gérance mais le tri des biodéchets se fait en cuisine et des doggy bags sont disponibles pour les clients. Le personnel a également accès au tri des biodéchets.

Dans ces deux campings le suivi du compostage est assuré par des référents ; 2 pour le camping de La Tamarissière et 1 pour celui de La Clape. Le compost produit sert pour les espaces verts de chacun des campings et pour le potager partagé du camping de La Clape.

Grâce à ses systèmes, les campings ont diminué de moitié leur production d'ordures ménagères. Les gérants sont très satisfaits des solutions mises en place, même si elles nécessitent temps et apprentissage pour une utilisation optimale.

VERS LA MISE EN PLACE DU TRI DES BIODÉCHETS

CAMPING FIGUROTTA (250 PERS.), 11200 BIZANET

Le camping Figurotta (labellisé qualité tourisme) n'a pas encore mis en place le tri à la source des biodéchets, mais souhaite le faire prochainement. En effet, le camping préfère attendre pour éviter de mettre en place des solutions coûteuses non adaptées à leurs besoins. Le camping dispose néanmoins d'une mini-ferme avec des chèvres, des chevaux, des poules ainsi que des poneys. Les biodéchets produits lors de la préparation en cuisine sont récupérés et donnés aux animaux de la mini-ferme. Malheureusement, les restes alimentaires de la restauration et les biodéchets des clients ne sont pas encore traités.

VILLAGE VACANCES VACANCÈZES (100 PERS.), 30160 BESSÈGES

L'établissement Vacancèzes est un centre de vacances accueillant également des scolaires (cantine scolaire). Le tri sélectif n'est pas mis en place dans cet établissement communal sauf pour les cartons qui bénéficient de conteneurs dédiés.

Des dons de conteneurs de tri étaient auparavant établis par la communauté de commune, ces mêmes conteneurs sont aujourd'hui payants. Le responsable de l'établissement n'a pas de budget alloué à la gestion des déchets et encore moins à l'achat de ces conteneurs.

Ayant formulé plusieurs demandes auprès de ses supérieurs concernant le tri sélectif, sans réponse favorable, il constate un manque de soutien de la part des élus sur cette question. Des problématiques de gestion technique et de personnel freinent également la démarche.

Le responsable de ce centre souhaiterait dans un premier temps la mise en place du tri sélectif au sein de son établissement pour pouvoir, dans un second temps, installer des solutions de tri des biodéchets.

Espace commentaires des répondants

- "Le tri des déchets est la dernière des préoccupations du client, il faut commencer par agir auprès des particuliers avant de regarder les ERP. Ce n'est pas à l'ERP de faire la formation de la population. Je rappelle que nous ne sommes pas la police !"
- "Difficile de faire appliquer le tri sélectif et des biodéchets aux vacanciers (qui sont en vacances et qui nous disent ne pas vouloir se prendre la tête à trier), du coup nous passons environ 1h à 1h30 par jour à trier derrière eux !"
- "Aucune action réalisée par la communauté de commune ayant en charge les biodéchets, aucun composteur n'est encore mis en place."

Les résultats détaillés de cette enquête sont disponibles dans le rapport ["Enquête sur l'effectivité de la généralisation du tri à la source des biodéchets - Hébergements touristiques"](#)